

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept septembre à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la salle des fêtes

Présents (14): Messieurs FOURNIER, DEROUET, MENEAU, LUCAS, SAMPEDRO, FLANDRE, DELANNOY, MAUDUIT, Mesdames BORNE, MENEAU, DAVID, RIGARD, LENOGUE, CORNET

Absent excusé(1) : MME GUYOMARCH

Nombre de membres en exercice : 15

Présents: 14

Pouvoir : 1 (MME GUYOMARCH donne pouvoir à MME DAVID)

Votants: 15

Date de convocation : 10/09/2021

Avant l'ouverture de séance, suite à leur demande, 2 interventions extérieures sont invitées à prendre la parole :

Madame SAMPEDRO, maîtresse de CM2 de l'école Epona

Présente les aires éducatives terrestres : Projet mené par les élèves de CM2 qui choisiront un lieu dans la commune pour y amener la biodiversité.

Avec l'appui de la Maison de Loire Jargeau : Coût 3700€ pour 10 interventions pris en charge par la coopérative scolaire Relais vers les CM1 à la fin de l'année scolaire

Subvention possible par l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 80%

Demande de fournitures à la mairie (nichoirs à oiseaux)

Projet accueilli très favorablement par le Conseil

Une signalétique sera mise en place pour protéger le lieu

Monsieur FOURNIER, habitant de la commune

Se plaint de nuisances sonores émanant de l'R de loisirs lors des locations des week-end :

M le Maire s'engage à réaliser avant la saison 2022 une étude sonométrique pour mesurer les dépassements des seuils autorisés et d'installer un limiteur de son.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire
- Nuisance sonores à l'R de loisirs: Plainte d'un riverain
- Présentation du bilan de la mise à disposition du projet de modification du PLU au public / délibération
- Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes
- Travaux de sécurisation Rue de la Lande: Mandatement des travaux assainissement au budget assainissement
- Révision de la part communale de la redevance assainissement et réponse de la SAUR aux questions du Conseil
- Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 23h à 24h
- Délibération pour admission en non-valeur
- Planning de réunion pour le programme de travaux aux écoles primaires et l'affectation de la garderie
- Divers
- Questions diverses

Sandrine CORNET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité

- **DELEGATIONS DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

- Signature d'une convention avec la MNT pour la prestation de maintien de salaire de l'agent en arrêt maladie
- Signature d'une convention avec le CDG45 pour la prestation de chômage revalorisé au 1/07/2021
- Signature du devis DUNOU Plantation, 1.521.60€ TTC
- Signature de la convention avec la mairie de Dampierre (marquage voirie) : 2.054€ TTC
- Signature du devis TennisPro pour un nouveau filet de tennis : 115€
- Signature du devis SARL PEZIN SULLY FUNERAIRE pour 10 cavurnes, 2.400€ TTC
- Signature du devis pour 2 panneaux intramuros : 140€
- Signature du devis pour la réparation du tracteur : 2.612€ (Budget assainissement)
- Signature d'un contrat de prestation pour les vérifications périodiques réglementaires des bâtiments communaux (Electricité/gaz) de Apave : 2.025€ TTC
- Signature du devis des Feux de Loire pour le feu d'artifice de la fête villageoise: 1.500€ TTC

- **DELIBERATION N°2021/038 : ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M MENEAU sort de la salle, ne participant ni à la discussion ni au vote

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°2021/036 du 19/07/2021, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU, engagée afin d'augmenter l'attrait de la commune pour de nouvelles activités, et l'expansion des entreprises présentes, Il convenait de modifier le règlement de cette zone 1AU afin d'être plus permissif sur l'implantation des bâtiments et extensions, et d'autoriser la construction sur limites séparatives latérales.

En application de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, un bilan est dressé devant le Conseil Municipal à l'issue de la mise à disposition qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié.

1- Déroulement de la mise à disposition

- La mise à disposition du dossier de la modification simplifiée a eu lieu du 6/08/2021 au 6/09/2021 inclus.
- Registre à disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Consultation du dossier sur le site de la commune.
- Parution d'un avis informant de la délibération n°2021/036 du 19/07/2021 et précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pouvait consulter le dossier et formuler des observations.
- le dossier de modification a été transmis aux personnes publiques associées le 19 juillet 2021
-

2- Bilan de la mise à disposition du dossier au public

Le dossier de modification simplifiée n'a fait l'objet d'aucune observation des personnes publiques ni du public, préalablement et durant la mise à disposition du dossier. Dans ces conditions, aucune adaptation n'est apportée aux pièces du dossier de modification simplifiée présentées au Conseil Municipal.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver le bilan de la mise à disposition du dossier de modification n° 1 du P.L.U. ;
- 2°) approuver la modification simplifiée n° 1, telle que jointe à la présente délibération, et qui sera exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par le Code de l'urbanisme ;
- 3°) déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;

Vu l'article L-153.47 du code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'APPROUVER le bilan de la mise à disposition du public du dossier

D'ADOPTER la modification simplifiée n°1 du règlement du PLU

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

Vote à l'unanimité

- **ACCEPTATION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Suite à l'exposé du Maire lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, M le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le transfert

Nombre de voix Pour : 8, Contre : 4, Abstention : 3

- **DELIBERATION N°2021/039 : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION DE LA RUE DE LA LANDE : MANDATEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT - DM2021/02**

Sur le marché de travaux de sécurisation de la rue de la Lande, passé avec l'entreprise TPVL pour le lot 1, suite à erreur de mandatement de la partie assainissement du marché sur le budget de la commune, il convient d'imputer cette partie assainissement sur le budget assainissement au vue de l'état suivant établi par le maître d'œuvre :

- Travaux assainissement : 22 739.75€ HT soit 27 26770€ TTC
- Travaux de voirie : 73 243.75€ HT soit 87 892.50€ TTC

Ainsi il convient de modifier le budget principal de la manière suivante :

compte	investissement	
	<u>Dépenses:</u> <u>Augmentation de crédits</u>	<u>Recettes:</u> <u>Augmentation de crédits</u>
2151	27 270	27 270
TOTAL	27 270	27 270

Un titre d'un montant de 27 270€ sera émis pour le budget assainissement

Vote à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2021/040 : TARIF DE LA PART COMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre de la délégation de service public pour l'assainissement de la commune, le concédant (la commune) révisé ou reconduit le tarif de la part communale au 1^{er} juillet de chaque année.

Le concessionnaire (La SAUR) perçoit gratuitement pour le compte de la commune auprès des abonnés la part de la collectivité s'ajoutant à sa rémunération propre. Le concessionnaire reverse les sommes perçues à la commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE le maintien des tarifs en vigueur (21.50€ HT+ 10% TVA)

Vote à l'unanimité

Réponses aux questions posées lors du précédent conseil suite au rapport de la SAUR :

- 1- Pourquoi les 2 postes de relevage Rue des Moulins et Rue du Val ont eu une forte augmentation de leur consommation électrique ?

Réponse de la Saur : Suite au passage en linki, un rattrapage de consommation a été facturé

- 2- Pourquoi une plus-value sur le traitement des boues ?

Surcout lié au traitement des boues à cause du Covid (2000€/an pdt 4 ans au moins)

- **DELIBERATION N°2021/041 :**

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 23H A 24H

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis de principe du Comité Technique

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Considérant que les missions de ce poste représentent 1 104 heures à l'année soit 24h annualisées par semaine

Le Maire propose à l'assemblée,

- **L'augmentation de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial de 23h à 24h**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget

Vote à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2121/042 : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, Madame la Comptable Publique de Châteauneuf sur Loire a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles la trésorière n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 62.34 €.Il précise que ces titres concernent des inscriptions à la garderie périscolaire.

EXERCICE	REFERENCE	RESTE DU	MOTIF
2017	R-1-33	6.76	Surendettement et décision effacement de dette
	R-2-34	5.58	
	R-4-26	4.00	
2018	R-2-25	2.00	
	R-3-26	40.00	
	R-4-27	4.00	
TOTAL		62.34	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Châteauneuf sur Loire,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par la Comptable Publique dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré Le Conseil Municipal

- **ADMET** en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours au compte 6542

Vote à l'unanimité

- **PLANNING DE REUNIONS/MANIFESTATIONS**

Commission travaux :

- **Lundi 27/09 19h** : Rue des Vignes de Bouan pour problème d'évacuation de la pluie sur la chaussée
- **Samedi 2/10 10h**: Travaux rénovation écoles

Commission périscolaire, agents, enseignants **lundi 18/10 19h** : Transfert garderie

Calendrier des fêtes : **Vendredi 22/10 18h30** à la mairie

Octobre rose : Tournoi pétanque et Randonnée : **dimanche 24/10**

Repas des aînés (plus de 65 ans) : **Samedi 4/12 à 12h**

Concert église de Neuvy : **Samedi 16/10 à 20h**

- **DIVERS**

- Surconsommation du téléphone d'urgence (723€) liée à des mises à jour data. Les maj ont été bloquées.

- Déploiement de la fibre par le Département :

Le département met en place un dispositif de financement pour le surcoût lié à l'enfouissement lorsque les communes privilégient cette solution par rapport aux poteaux (38€/mètre linéaire). 30% restant à charge pour les communes soit entre 67.000€ et 100000€ pour Neuvy.

- 3 demandes de subventions : France Alzheimer, Resto du cœur, Bibliothèque sonore du Loiret
Contre : 12, Abstention : 2, Pour : 1

- Situation budgétaire correcte sauf les charges du personnels insuffisantes. A revoir en novembre.

- Projet d'un habitant de Neuvy de l'installation d'un distributeur automatique de pizza fraîches et artisanales et recherche d'un atelier 60 m² de confection.

- Le camion de pizza ne viendra plus les jeudis soirs faute de clients

- Devis aspirateur dorsal pour nettoyage école : 1.400€TTC. Pas de suite donnée.
- Réception courrier du garde-chasse du Gilloy pour prendre des arrêtés les jours de chasse pour interdire accès au chemin communal.
Concerne 8 dates les samedis matins de 8h à 13H (1 fois par mois).
Il s'agirait d'un arrêté de police, pas besoin de la validation du conseil. Juste pour information.

QUESTIONS ORALES

André DEROUET

Dalles plafond remplacés à l'école
Devis demandé suite à détériorations du terrain multisport

Cédric MENEAU

- 1 nouvel employé municipal (Olivier) depuis le 01/09 (11 candidatures reçues)
- Dépôts sauvages d'ordures ménagères : 3 noms retrouvés. Plainte déposée par le Maire à la gendarmerie.
- Article dans le journal de Gien constituant une attaque personnelle en tant que chef d'entreprise et adjoint. Article mensonger et diffamatoire. La mairie est également attaquée sur la modification du PLU.
M MENEAU envisage de porter plainte pour diffamation.
- Demande de Guilly pour raccordement sur station d'épuration de Neuvy suite à l'échec de leur projet de nouvelle station. Etudes avec Conseil Départemental, IRH, agence de l'eau. Etude complète par IRH va démarrer. Notre station est à 50% de son exploitation et en capacité de raccorder Guilly.
Toutes les études sont financées par Guilly

Josiane BORNE

Envoi d'un mail aux associations pour organiser Octobre Rose.
Attend le retour des conseillers sur la mise en page du panneau lumineux

Jean Claude LUCAS

- Bilan Neuvy propre 11 septembre 2021 : 30 personnes présentes, 65 kg de déchets ramassés.
- Sictom : aucune nouvelle sur date de jugement.
- Rentrée scolaire : Reconduction du protocole sanitaire de l'année précédente. Même organisation des services
- Rentrée : 140 élèves.
- Cantine : entre 110 et 120 repas/jour
- Garderie : Entre 30 et 40 enfants présents le soir
- Aide aux devoirs : stable
- Travaux réalisés pour changement compteur électrique qui régleront les pannes de chauffage de la maternelle

José SAMPEDRO

Réunion pour le projet de la maison des jeunes. Compte rendu rédigé qui sera envoyé à la mairie.

Magali LENOGUE

Location R de loisirs : Ménage pas fait par les précédents locataires côté Cuisine.
Dans ces cas il faudrait ne pas restituer la caution
Rappel : Etat des lieux non fait pour les locations des agents et élus. Règlement de location à revoir.

Jean Marie DELANNOY

- Est-il possible de contacter Sigloy et Tigy pour la route entre Neuvy et Sigloy, pour les nombreux trous ? Un courrier leur sera envoyé
- Nouveaux arbres dans lotissement du Mothois et au stade morts par manque d'arrosage

Sylvie RIGARD

Va-t-on avoir le planning pour la fête villageoise ? En cours

Sylvain MAUDUIT

- Souhaite que la commission périscolaire soit présente lors des réunions avec les agents.
Réponse de la secrétaire : Une commission se réunit pour discuter de l'organisation du service, préparer les décisions du Conseil et non pour la gestion du personnel (réunion de rentrée des agents) qui relève du maire et du délégué des personnels.

Sandrine CORNET

- Noël des enfants ? Des chocolats seront distribués comme l'année dernière
- Adressage Fibre : il faut que chaque logement ait une adresse (un numéro)
- Convention Pêche : Il y a-t-il eu un retour vers la fédération suite à la demande du conseil de juillet d'apporter des modifications car nous n'avons pas eu de suite.

Réponse de M le Maire: convention signée en « urgence » car il fallait la signer pour que l'empoissonnement soit fait à l'automne. Demande de transmettre à tout le conseil la convention signée.

- Plan communal de sauvegarde pas à jour sur site internet Neuvy, c'est toujours celui de 2010

Réponse de la secrétaire : Pas de forme pdf mais un lien sera mis sur le site pour y accéder

- Rapide compte rendu des réunions auxquelles j'ai assisté :
 - Ateliers PETR Habitat et Mobilité dans le cadre du Plan Climat, à venir atelier sur Agriculture, biodiversité et consommation.
 - Réunion commission environnement de la communauté de communes

Hubert FOURNIER

DRTL travaillent toujours sur le projet d'un circuit ludique autour du Trésor de Neuvy
Présentation en début d'année prochaine.

Levée de séance à 22h20

Le maire

le secrétaire de séance

Les conseillers